

Centrale solaire au sol des Petites Landes à Saint-Benoît-la-Forêt (37)

Le projet de centrale au sol photovoltaïque à Saint-Benoît-la-Forêt de 2,83 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1434 habitants se concrétise. Il est en cours de construction sur l'ancienne installation de stockage de déchets des Petites Landes, ce qui permet de donner une seconde vie industrielle à un terrain anthropisé. Ce sera le premier parc photovoltaïque d'initiative citoyenne en Indre-et-Loire.

Son histoire

Un premier projet de centrale à été initié en 2008 par la commune de Saint-Benoît-la-Forêt. Mais non abouti, il a été repris et reconfiguré par notre association *Energies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie* (EnRCR).

Forte d'un permis de construire et d'une promesse de bail négociée avec la commune, l'association, n'étant pas en mesure de conduire seule le projet à son terme, a recherché des partenaires. Après différents entretiens et des offres non satisfaisantes vis-à-vis de nos objectifs de projet citoyen, nous avons avec l'appui de notre assistant à maître d'ouvrage, *IMPULSION*, contractualisé un partenariat de long terme avec la société *Changeons notre Vision de l'Energie* (CVE), producteur indépendant d'énergies renouvelables, et *Energie Partagée Investissement* (EPI), acteur de référence de l'accompagnement de projets de territoires à gouvernance citoyenne.

Un projet d'énergie verte qui bénéficie pleinement à son territoire d'implantation

Pour notre association EnRCR et nos partenaires, les projets d'énergies renouvelables doivent se penser et se construire en collaboration avec les territoires, en y associant les habitants et les partenaires institutionnels. C'est le cas de la centrale de Saint-Benoît-la-Forêt qui a été rendue possible par une dynamique de co-développement prenant en compte les intérêts d'une diversité d'acteurs. Soutenu par le PNR (Parc Naturel Régional), la Région Centre-Val de Loire et la commune de Saint-Benoît-La-Forêt, propriétaire du terrain où est implantée la centrale solaire, le projet a été porté par l'association EnRCR. Cette dernière souhaite en faire un site de production d'énergie renouvelable citoyen emblématique et une vitrine pour développer d'autres projets de ce type dans le département.

C'est ainsi que tout le territoire est gagnant : les habitants qui bénéficient d'une énergie propre et qui peuvent être associés au projet, les entreprises locales qui sont préférentiellement choisies pour la réalisation des travaux et l'entretien du site, mais aussi la commune d'implantation qui va percevoir un loyer annuel pendant 40 ans et la communauté de communes bénéficiaire des taxes sur la production d'énergie.

La SAS « Rabelaisie Energies Vertes Ensemble 37 » (SAS REVE 37)

Afin d'entrer au capital de la société de projet qui réalise et exploitera la centrale solaire sur au moins 30 ans, une société par actions simplifiée, la SAS REVE37 a été créée le 21 juin 2022. Cette SAS collecte les fonds nécessaires à l'investissement dans le projet auprès des citoyens et personnes morales du territoire et représentera ces derniers dans la gouvernance de la société de projet.

Chaque citoyenne et chaque citoyen peut ainsi donner un sens à son épargne. Il/Elle finance la transition énergétique en souscrivant des actions de 100€ proposées au public.

Une gouvernance partagée entre co-actionnaires

La gouvernance de la centrale solaire de Saint-Benoît-la-Forêt sera partagée entre les sociétés *Changeons notre Vision de l'Energie* (CVE), *Energie Partagée Investissement* (EPI) et la SAS citoyenne, *REVE 37*.

À la mise en service de la centrale, *Energie Partagée Investissement* (EPI) et la SAS citoyenne, REVE 37 entreront au capital de la société de projet à hauteur de 40%, soit 20% chacun.

Il s'agit ainsi d'un schéma de gouvernance innovant, créateur de valeur pour le territoire. *Energie Partagée* et la SAS REVE 37 seront des parties prenantes clés dans la gouvernance de la centrale pendant toute sa durée de vie.

C'est toute la différence avec la plupart des projets participatifs actuels : en général les citoyens ne sont pas impliqués dans la gouvernance et leurs investissements sont rachetés par le développeur au bout de quelques années.

L'avancement du projet

Depuis 2013, le projet a beaucoup évolué du fait des nouvelles études plus approfondies, de la technologie actuelle du photovoltaïque et de nouvelles contraintes. D'une puissance initiale de 1,75 MW crête, la centrale solaire reconfigurée présente une puissance de 2,83 MW crête sur une surface d'environ 3 ha.

Le projet de centrale solaire reconfigurée a été lauréat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) le 16 février 2021 et bénéficie ainsi d'un tarif de rachat d'électricité produite pendant 20 ans.

Toutes les démarches administratives, bail, permis de construire modificatif... sont achevées, le raccordement au réseau électrique est prêt. Les travaux ont débuté fin août 2022 par le débroussaillage et après la réalisation des fondations, les premières structures porteuses des panneaux photovoltaïques sont posées.

L'association *Energies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie* – EnRCR -